

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 2 juillet 2019

Délibération n°69-9019
Point 5.1.2

Point 5.1.2 de l'ordre du jour

Logement de fonction en nécessité absolue de service – bâtiment « Le Cardo »

EXPOSE DES MOTIFS :

Le régime juridique applicable aux universités en matière de concession de logement par nécessité absolue de service (NAS) et pour les conventions d'occupation précaire avec astreinte (décret n° 2012-752 du 9 mai 2012, arrêté du 22 janvier 2013 et articles R2124-65 et 68 du Code Général de la propriété des personnes publiques) accorde aux autorités délibérantes de l'établissement la compétence d'attribution de ces concessions par nécessité absolue ou par occupation précaire avec astreinte.

C'est dans ce cadre que le conseil est appelé à se prononcer sur l'attribution de concession par nécessité absolue de service sur le site historique de l'Hôpital civil pour ce qui concerne le logement situé au bâtiment « Le CARDO », dans le respect de la charte des agents logés au profit de :

Mme Chantal Altbieess

Appartement de 3 pièces avec une surface de 65,17 m²

Situé 7 rue de l'écarlate – 67 000 STRASBOURG

Date de début de concession : **1^{er} novembre 2019**

Mme Chantal Altbieess quittera à cette même date le logement de fonction qu'elle occupe dans le bâtiment Ensemble St Georges au 47 avenue de la forêt noire, 67 000 Strasbourg.

Cette concession de logement est attribuée pour permettre d'assurer une astreinte concernant la sécurité des biens et des fonctions de gardiennage.

Délibération :

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution de concession de logement par nécessité absolue de service à Mme Chantal Altbieess.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	34
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg le 8 juillet 2019

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN